

Aide à l'investissement de proximité

CC DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

Présentation du dispositif

Cette aide est réservée aux entreprises dans le cadre de la modernisation de l'outil de production : amélioration du bâtiment, investissement matériel, création d'un site internet, création d'un accès PMR, achat d'un véhicule...

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises industrielles, artisanales, commerciales, touristiques ou de service.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les investissements permettant de rénover des vitrines, de l'éclairage, modernisation de l'outil de production, travaux d'accessibilité et de sécurisation..

L'investissement minimum est de 2500 HT€.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'intervention de la Communauté de Communes est de 25 %, plafonnée à 500 000 € HT.

La subvention maximale totale est de 125 000€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

